

Concours PépitéPitch 2025-2026

Pépité Pays de la Loire

Structures organisatrices

Pépité Pays de la Loire, membre du réseau Pépité France organise le jeu concours PépitéPitch sur le compte @Pepitepaysloire du réseau social Instagram.

Depuis le 1er janvier 2020, le dispositif Pépité des PDL est porté par Nantes Université pour le compte des établissements de l'enseignement supérieur du territoire ligérien, en coordination avec l'Université d'Angers et Le Mans Université dont le siège social est situé au 1 quai de Tourville à Nantes.

Objectifs

Le jeu concours a pour ambition de promouvoir l'entrepreneuriat auprès des étudiants et jeunes diplômés en invitant les participants à soumettre un pitch sous le format d'un "Reel" sur Instagram.

Qu'est-ce qu'un pitch ?

Véritable exercice de synthèse et de communication, il s'agit d'une présentation succincte et convaincante de son projet entrepreneurial.

Condition de participation

Le jeu-concours local porté par le Pépité Pays de la Loire [est ouvert à toute personne étudiante ou jeune diplômée de moins de 5 ans résidant dans la Région des Pays de la Loire](#).

Les participants au jeu-concours [devront avoir un compte Instagram](#) associé à une adresse mail valide, pouvant être personnel ou à destination du projet. La société ne doit pas être immatriculée à l'exception des entreprises individuelles et micro-

entreprises. Le compte Instagram du projet ne devra pas avoir plus de 2000 abonnés.

Les participants devront soumettre un pitch vidéo sous la forme d'un "Reel" en respectant les conditions suivantes :

- Le "Reel" devra faire 90 secondes maximum.
- Le format est libre mais doit respecter les codes du "Reel" : format vertical, montage dynamique...
- Le "Reel" devra comprendre à minima un passage face caméra et devra être sous-titré.
- Il devra répondre aux questions suivantes : Quel besoin ou quelle problématique le projet tente de résoudre ? Quelle est la solution proposée (service, produit...) ? Qui est la cible du projet ? Quelle est votre proposition de valeur et votre force ?
- Chaque participant devra être porteur ou co-porteur du projet. Une seule participation sera acceptée par personne. Si le projet est porté par plusieurs personnes, une seule candidature sera acceptée. Le pitch peut être accompli individuellement ou à plusieurs.
- Chaque participant devra suivre le compte @pepitempaysloire sur Instagram

Pépité Pays de la Loire se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions pour valider la participation. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier ne sera pas intégrée comme candidat potentiel. Le simple fait de participer au jeu concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, en toutes ses dispositions, par le participant.

De plus, chaque participant au concours devra s'assurer des deux points suivants afin d'être éligible au concours :

- Être en mesure de réaliser une seconde vidéo format "Reel" d'une minute maximum entre le 30 novembre et le 7 décembre 2025
- Être en mesure de réaliser une troisième vidéo format "Reel" d'une minute maximum entre le 9 et le 14 décembre 2025

La sélection des 6 participants se fera sur les critères précédemment cités sur la base d'un jury composé d'acteurs présents sur le territoire des Pays de la Loire.

Afin de soumettre votre vidéo, merci de remplir le formulaire ci-après :
<https://www.pépité-pdl.fr/inscription-pepitempitch-2025/>

Ce jeu-concours local représentera la première étape du concours PépitéPitch 2025-2026. Le Lauréat de ce jeu-concours local sera sélectionné pour représenter le Pépité

Pays de la Loire pour le concours national mené par Pépité France entre avril et juin 2026.

Pour en savoir plus : https://www.pepite-pdl.fr/app/uploads/2025/10/REGLEMENT-PepitePitch-PEPITE-FRANCE-2025_2026.pdf

Le jeu concours est gratuit, sans obligation d'achat.

Organisation

Le concours local Pépité Pays de la Loire se déroulera en plusieurs phases à partir du 24 novembre :

- Quarts de finale (duel de pitch)

Lors de cette étape, les 6 pitches vidéos sélectionnés à partir des candidatures reçues seront publiés conjointement sous la forme de "Reel" sur le compte Instagram @pepitempaysloire [entre le 24 novembre et le 28 novembre 2025](#). Les gagnants de cette étape seront déterminés par un vote du public sur un sondage publié en "story" en même temps que la publication des "Reel".

- Demi-finales (9 décembre)

Lors de cette étape, les 3 gagnants des quarts de finale devront produire un nouveau "Reel" avec une contrainte imposée par le Pépité Pays de la Loire. Les "Reel" seront ensuite publiés conjointement sur le compte Instagram @pepitempaysloire [le 8 décembre](#). Les gagnants de cette étape seront également déterminés par un vote du public par un sondage publié en "story" en même temps que la publication des "Reel".

La contrainte des demi-finales sera connue des participants dès le début de concours (25 novembre) afin de laisser une durée suffisante de production.

- Finale Pépité Pays de la Loire (16 décembre)

Lors de cette étape, les 2 gagnants des demi finale devront produire un nouveau "Reel" avec une contrainte imposée par le Pépité Pays de la Loire. Les "Reel" seront ensuite publiés conjointement sur le compte Instagram @pepitempaysloire [le 15 décembre](#). Les gagnants de cette étape seront également déterminés par un vote du public par un sondage publié en "story" en même temps que la publication des "Reel".

Les modalités de vote sont les mêmes que pour l'étape précédente pour le public. Ce vote comptera pour 50% de la décision finale. Le jury quant à lui attribuera un vote commun qui comptera pour 50% de la décision finale. Le lauréat sera annoncé par une nouvelle publication sur Instagram le lendemain.

Pépité Pays de la Loire ne saurait être tenu pour responsable en cas de non-délivrance des publications, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Dotation

Une dotation de 200€ est prévue pour le gagnant du jeu-concours local Pépité Pays de la Loire.

Le gagnant de l'édition locale représentera le Pays de la Loire lors de l'édition nationale (en juin 2026) où une dotation d'une valeur de 2000 (deux mille) euros sera attribuée au gagnant offert par **Banque Populaire ainsi qu'un pack.fr** offert par **l'Afnic** pour chaque finaliste national

Pour en savoir plus : [Règlement https://www.pepите-pdl.fr/app/uploads/2025/10/REGLEMENT-PepitePitch-PEPITE-FRANCE-2025_2026.pdf](https://www.pepите-pdl.fr/app/uploads/2025/10/REGLEMENT-PepitePitch-PEPITE-FRANCE-2025_2026.pdf)

Propriété Intellectuelle

Les participants autorisent Pépité Pays de la Loire, pour les seules fins et dans les limites du présent règlement, ce à titre gracieux et non exclusif, et afin de lui permettre, dans le cadre de ses missions, d'assurer la diffusion des pitches lauréats, à :

- Reproduire ou faire reproduire son pitch sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports tant actuels que futurs, connus ou inconnus.
- Représenter ou faire représenter le pitch par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur, connu ou inconnu, ainsi que par tout réseau de télécommunication.
- La présente autorisation est consentie pour le monde et pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date à laquelle le pitch a été envoyé.

- La volonté de Pépité France est de valoriser le travail des participants et de leur permettre de voir leur travail édité, publié et/ou exposé à des fins non commerciales.

En aucun cas Pépité Pays de la Loire ne perçoit de rémunération quand le pitch sera rendu public. Le participant garantit à Pépité Pays de la Loire la jouissance pleine et entière, et libre de toute servitude, des droits concédés, et garantit Pépité Pays de la Loire contre tout trouble ou revendication, éviction quelconque, et toute action en contrefaçon du fait des éléments fournis par lui dans le cadre de sa participation au concours.

Responsabilité

Pépité Pays de la Loire prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le présent règlement, mais ne pourra être tenu responsable si le présent concours devait être modifié, reporté, annulé même sans préavis, pour quelque raison que ce soit.

Pépité Pays de la Loire se réserve la faculté d'interrompre le jeu-concours, d'en décaler la période de déroulement à tout moment et sans préavis.

Pépité Pays de la Loire ne saurait être responsable des dommages résultant de la perte des données, des fichiers transmis. Il relève de la responsabilité des participants de conserver une copie durable de tout document transmis.

Pépité Pays de la Loire ne saurait être responsable des dommages, de quelque nature que ce soit, occasionnés au Participant ou à toute autre personne physique ou morale dans le cadre du jeu-concours.

De même, Pépité Pays de la Loire ne saurait être tenu responsable pour les éventuelles difficultés liées à la diffusion, à la télétransmission des pitches.

Fraude

Article 7 : Fraude et Fair-play

7.1 Principes généraux

Les participants s'engagent à respecter l'esprit du concours et à adopter un comportement loyal et respectueux envers les autres candidats et le public.

Pépité Pays de la Loire se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes de toute sorte ou des

dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique ou manuelle dans le cadre de la participation ou de la détermination des pitches sélectionnés.

7.2 Pratiques interdites

Sont strictement interdites et constituent des motifs de disqualification immédiate sans préavis :

Manipulation des votes :

- L'utilisation de bots, robots, scripts automatisés ou tout autre moyen artificiel pour générer des votes
- L'achat de votes, likes, vues ou toute autre forme d'engagement sur les réseaux sociaux
- La création de faux comptes ou l'utilisation de comptes inactifs pour voter
- La manipulation des systèmes de vote par sondage Instagram ou SMS
- L'incitation à des pratiques de vote frauduleuses

Autres pratiques frauduleuses :

- La soumission de plusieurs candidatures pour un même projet
- L'usurpation d'identité ou la falsification d'informations
- Le plagiat ou la présentation d'un projet dont le participant n'est pas l'auteur
- La violation des conditions d'utilisation d'Instagram ou de tout autre outil utilisé dans le cadre du concours

7.3 Contrôles et sanctions

Moyens de détection : Pépité Pays de la Loire avec Pépité France se réserve le droit de procéder à des contrôles et analyses pour détecter les comportements frauduleux, notamment :

- Analyse des patterns de vote suspects (pics anormaux, votes en masse provenant de comptes similaires, etc.)
- Vérification de l'authenticité des comptes votants
- Contrôle de la cohérence entre les différentes métriques (vues, engagements, votes)
- Échanges avec les équipes Instagram et les opérateurs SMS en cas de suspicion

Sanctions applicables : En cas de fraude avérée ou suspectée :

- Disqualification immédiate du participant concerné, à tout stade du concours
- Annulation de tous les votes obtenus par des moyens frauduleux
- Exclusion définitive du participant pour toutes les éditions futures de PépitéPitch
- Retrait des gains déjà attribués si la fraude est découverte après la proclamation des résultats
- Publication d'un communiqué sur les réseaux sociaux de Pépité France en cas de fraude avérée affectant l'intégrité du concours

Procédure : En cas de suspicion de fraude, Pépité France et Pépité Pays de la Loire contacteront le participant concerné pour lui permettre de s'expliquer avant toute décision définitive. Toutefois, Pépité France reste seul juge de l'appréciation des faits et de la sanction à appliquer.

7.4 Responsabilité des participants

Les participants sont responsables des actions menées par leurs proches, amis, famille ou communauté pour les soutenir. Toute fraude commise par un tiers au bénéfice d'un participant entraînera la disqualification de ce dernier, sauf s'il peut prouver qu'il n'en avait aucune connaissance et qu'il a pris toutes les mesures raisonnables pour l'empêcher.

7.5 Préservation de l'intégrité du concours

En cas de violation directe ou indirecte du présent règlement par un participant, Pépité France pourra exclure le ou les dits participants sans aucun préavis ni justificatif sans qu'il puisse revendiquer quoi que ce soit.

Pépité France se réserve le droit de modifier les modalités de vote en cours de concours si des fraudes massives sont détectées, afin de préserver l'équité et l'intégrité du concours.

Publicité et Promotion des Gagnants

Pépité Pays de la Loire se réserve le droit d'utiliser les noms des participants et des gagnants sans aucune contrepartie.

Le participant autorise, en participant à ce jeu-concours, Pépité Pays de la Loire et Pépité France à reproduire, représenter, utiliser et diffuser les pitchs vidéo sur ses réseaux sociaux.

Le participant reconnaît que la transmission de ces droits ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité ni contrepartie.

Dans le cas où un gagnant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par écrit dans le message envoyé à l'équipe en charge de la page Instagram de Pépité France @pépitéfrance lors de la confirmation d'acceptation de son gain.

Données personnelles

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données

personnelles et de la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants à ce concours reconnaissent avoir été informés de la finalité de la collecte, du traitement effectué, de la durée de conservation de leurs données et des droits dont ils bénéficient, à savoir un droit d'accès, d'opposition pour motifs légitimes, de rectification, de limitation, de portabilité et d'effacement des données qui les concernent.

Toutes ces informations figurent sur le site internet pepите-france.fr.

Pour exercer leurs droits, la demande peut être adressée à tout moment en joignant la copie d'une pièce d'identité en cours de validité soit :

- par courrier à l'adresse suivante : Nantes Université, Pépité Pays de la Loire, 7 rue de Bias, 44000 Nantes
- par le biais d'un courrier électronique adressé à l'adresse pepите-pdl@univ-nantes.fr

Charte de modération

Pépité Pays de la Loire se réserve le droit d'exclure du concours les pitches dont le contenu :

- présente un caractère injurieux (expression offensante, insulte, mépris, racisme, antisémitisme, xénophobie) ou diffamatoire
- porte atteinte à l'honneur, la dignité ou le respect d'une personne physique ou morale
- est susceptible de heurter le jeune public
- incite à la violence, à la haine ou à la discrimination (jugée sur l'origine, l'appartenance religieuse ou autre).
- présente un caractère obscène, pornographique ou pédophile
- porte atteinte aux droits de la personnalité, droits d'auteur, droits d'image, droits voisins ou droits des marques

En outre, Pépité Pays de la Loire se réserve le droit d'exclure tout pitch sans rapport direct avec la thématique du jeu-concours (publicité, spam, petites annonces, vente, lien vers d'autres sites, incitation au piratage) ou comportant des textes ou titres incompréhensibles ou illisibles. Enfin, les pitches présentant des données personnelles, telles qu'un numéro de téléphone, seront également exclus. Les participants au jeu concours s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que les conditions des réseaux Instagram.